

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 31 mars 2023

Convocation du 10/03/2023

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 18

L'An deux mille vingt-trois, le trente et un du mois de mars à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de mars, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, LE SAGE Gwénaëlle, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille

Excusée:

Mme Nathalie PETERS représentée par Yves BOUCHER

Secrétaire de séance : Mme Corine GALLARD

DCM2023-03-043 **Affectation du résultat du budget communal :**
Acte 7.1.2 : Finances locales – décisions budgétaires

Le Conseil Municipal,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,
Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

Au titre des exercices antérieurs :	1 476 255,93 €
Au titre de l'exercice arrêté :	+ 576 387,03 €
Part affectée à l'investissement 2022 :	250 000,00 €
Soit un résultat à affecter de :	+ 1 802 642,96 €

Considérant pour mémoire que le montant à la section d'investissement (ligne 023) prévu au budget de l'exercice arrêté est de 1 151 170,12 €.

Besoin de financement de la section d'investissement (ligne 001) hors restes à réaliser : **néant**

Solde des restes à réaliser en investissement : - **214 985,13€**

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le



ID : 049-214900417-20230331-DCM2023_03_043B-DE

Après en avoir délibéré :

Décide d'affecter 500 000,00€ en réserve au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » et 1 302 642,96€ en report à nouveau sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

La secrétaire,
Corine GALLARD



Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER



Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le



ID : 049-214900417-20230331-DCM2023_03_043B-DE

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN DEPENSE

18 janvier 2023 11:41:42

Collectivité : **COMMUNE DE BRAIN SUR ALLONNES**Budget : **COMMUNE DE BRAIN SUR ALLONNES****2022**

Compte	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
Opération non individualisée			
1641 - Emprunts en euros	108 784,58 €	108 784,58 €	0,00 €
2041511 - Subv GFP de rattach. - Biens mobiliers, matériel et études	8 588,00 €	8 360,00 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	472 855,05 €	14 421,72 €	0,00 €
Opération 10 - Cave Peinte			1 374 382,24 €
2128 - Autres agencements et aménagements	358 609,02 €	49 889,98 €	83 400,63 €
21318 - Constructions autres bâtiments publics	1 185 000,00 €	0,00 €	0,00 €
21321 - Constructions immeubles de rapport	0,00 €	6 049,12 €	647 182,51 €
2138 - Autres constructions	0,00 €	99 247,93 €	184 317,57 €
2151 - Réseaux de voirie	0,00 €	0,00 €	459 461,53 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	6 850,00 €	0,00 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Opération 11 - Espace GARREAU : bibliothèque, garderie, multimédia			0,00 €
2031 - Frais d'études	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	400,00 €	0,00 €	0,00 €
Opération 13 - forêt de COURCY			0,00 €
2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	18 955,90 €	11 953,65 €	0,00 €
21351 - Install générales. . des constructions - Bâtiments publics	1 200,00 €	0,00 €	0,00 €
2151 - Réseaux de voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	11 700,00 €	11 574,60 €	0,00 €
Opération 14 - Maître			1 140,00 €
2032 - Frais de recherche et de développement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2051 - Concessions et droits similaires	1 140,00 €	0,00 €	1 140,00 €
21311 - Constructions bâtiments administratifs	1 030,46 €	3 996,55 €	0,00 €
21838 - Autre matériel informatique	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €
2185 - Matériel de téléphonie	1 460,00 €	2 008,80 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opération 17 - Foyer Rural			6 988,07 €
21318 - Constructions autres bâtiments publics	14 463,40 €	7 139,78 €	5 028,00 €

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN DEPENSE

18 janvier 2023 11:41:42

Collectivité : **COMMUNE DE BRAIN SUR ALLONNES**Budget : **COMMUNE DE BRAIN SUR ALLONNES**

2022

Compte	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
21351 - Install générales .. des constructions - Bâtiments publics	1 858,07 €	0,00 €	1 858,07 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	5 578,53 €	790,68 €	0,00 €
Opération 18 - services techniques			0,00 €
215731 - Matériel roulant	142 800,00 €	142 800,00 €	0,00 €
215738 - Autre matériel et outillage de voirie	5 000,00 €	4 986,00 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	4 200,00 €	4 073,53 €	0,00 €
Opération 20 - école élémentaire			0,00 €
21312 - Constructions bâtiments scolaires	17 098,96 €	12 678,13 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	751,04 €	0,00 €	0,00 €
Opération 21 - école maternelle			0,00 €
21312 - Constructions bâtiments scolaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	800,00 €	0,00 €	0,00 €
Opération 24 - Musée			2 872,66 €
21318 - Constructions autres bâtiments publics	2 880,00 €	0,00 €	2 872,66 €
Opération 29 - cimetière			0,00 €
2116 - Cimetière	3 550,00 €	518,95 €	0,00 €
Opération 30 - voirie et réseaux			38 974,22 €
2041582 - Subv. autres groupem. - Bâtiments et installations	58 000,00 €	18 565,26 €	18 678,62 €
2128 - Autres agencements et aménagements	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2151 - Réseaux de voirie	43 000,00 €	15 107,34 €	20 295,60 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opération 34 - Ancienne Mairie			0,00 €
2031 - Frais d'études	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Opération 36 - acquisition de terrains			49 950,00 €
2111 - Terrains nus	57 368,80 €	1 948,80 €	49 950,00 €
Opération 41 - Salle omnisports			0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opération 44 - Parc Saint Maurille			0,00 €
21351 - Install générales .. des constructions - Bâtiments publics	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opération 48 - logements 6, 8, 10, rue de l'église (presbytère)			0,00 €

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN DEPENSE

18 Janvier 2023 11:41:42

Collectivité : **COMMUNE DE BRAIN SUR ALLONNES**Budget : **COMMUNE DE BRAIN SUR ALLONNES**

2022

	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
Compte			
21321 - Constructions immeubles de rapport	7 168,04 €	7 018,64 €	0,00 €
Opération 49 - Aire de camping-cars			0,00 €
2128 - Autres agencements et aménagements	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
21318 - Constructions autres bâtiments publics	0,00 €	1 095,60 €	0,00 €
Opération 55 - maison de santé (ancienne caserne des pompiers)			0,00 €
21318 - Constructions autres bâtiments publics	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opération 56 - complexe sportif			0,00 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opération 57 - Tourbière des Loges			0,00 €
2128 - Autres agencements et aménagements	10 278,00 €	8 245,00 €	0,00 €
Opération 59 - traverse agglomération			10 560,00 €
2128 - Autres agencements et aménagements	50 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €
2151 - Réseaux de voirie	0,00 €	6 648,00 €	10 560,00 €
Opération 70 - commerce 5, place de la mairie			0,00 €
21321 - Constructions immeubles de rapport	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opération 71 - Vidéoprotection			0,00 €
21568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Opération 72 - CABINET DENTAIRE			0,00 €
21321 - Constructions immeubles de rapport	135 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Opération 73 - LOGEMENT 10 PLACE DU COMMERCE			0,00 €
21321 - Constructions immeubles de rapport	132 000,00 €	118 363,23 €	0,00 €
Opération 74 - BATIMENT 3, PLACE DU COMMERCE			0,00 €
21318 - Constructions autres bâtiments publics	138 000,00 €	122 892,74 €	0,00 €
Total des dépenses	3 220 367,85 €	792 148,61 €	1 484 745,19 €



COMMUNE DE BRAIN SUR ALLONNES
Place de la mairie
9650 Brain-sur-Allonnes

Etat des dépenses engagées non mandatées
COMMUNE DE BRAIN SUR ALLONNES - 2022

18/01/2023 - 11:42:17

Date SF	Compte	Opération pour vote	Tiers :	Reste à réaliser
Engagement :	11 - EFFACEMENT RESEAUX DP TELECOM ET RENOVATION - RUE DE LA CRE		Tiers :	
	2041582	30	SIVU SIEMIL SYNDICAT INTERCOMMUNI	18678,62 €
Engagement :	168 - REFONTE SITE WEB MAIRIE- CONCEPTION ET MAINTENANCE		Tiers :	
	2051	14	ETS E COLLECTIVITES	1140,00 €
Engagement :	17 - maîtrise d'oeuvre mise aux normes et accessibilité hébergement du foyer ru		Tiers :	
	21351	17	SAS CDA COULEURS D'ANJOU ARCHI	1558,07 €
Engagement :	19 - MISSION SPS ET DIAGNOSTIC ATTHANDZ aménagement et mise en normes		Tiers :	
	21351	17	SAS QUALICONSULT SECURITE	300,00 €
Engagement :	21 - MISSION GEOTECHNIQUE ETUDE DE SOL OPTION G4 SITE MEDIEVAL		Tiers :	
	21321	10	SARL Competence geotechnique Cent	3600,00 €
Engagement :	24 - Lot 6 plateforme élévatrice hébergement foyer		Tiers :	
	21318	17	SAS CAMILLE ASCENSEUR	600,00 €
Engagement :	243 - MUSEE CANTONAL - TRAVAUX DE RESTAURATION		Tiers :	
	21318	24	ASS ASPIRE SERVICES	2872,66 €
Engagement :	28 - MISSION CONTROLE TECHNIQUE SITE MEDIEVAL		Tiers :	
	2128	10	SAS SOCOTEC CONSTRUCTION	3838,23 €
Engagement :	29 - HABILLAGÉ DU PYLONE DE LA PLATEFORME ELEVATRICE		Tiers :	
	21318	17	SAS CAMILLE ASCENSEUR	3360,00 €
Engagement :	30 - SERRURE ELECTRONIQUE PLATEFORME ELEVATRICE Foyer RURAL		Tiers :	
	21318	17	SAS CAMILLE ASCENSEUR	1068,00 €
Engagement :	332 - TRAVAUX VOIRIE 2022		Tiers :	
	2151	30	SAS Anjou Travaux Publics	20295,60 €
Engagement :	349 - FRAIS D ACTE - VENTE PARCELLES AB 588-586-592-593-597-598 RUE TOU		Tiers :	
	2111	36	SOC BARRE GUILLAUME	450,00 €
Engagement :	42 - DIAGNOSTIC CONTROLE ARBRES POLE DE LOISIRS CHEVALERIE DE SAC		Tiers :	
	2151	10	EPIC AGENCE COMPTABLE DE L ONF	1428,75 €
Engagement :	422 - CONSTRUCTION POLE DE LOISIRS ET TOURISME - LOT 1 GROS OEUVRE		Tiers :	
	21321	10	SARL MARRANDEAU-CHIGNARD	220928,55 €
Engagement :	423 - CONSTRUCTION POLE DE LOISIRS ET TOURISME - LOT 2 CHARPENTE O		Tiers :	
			SARL ANGEVINE CONSTRUCTION BOI	1,00 €



COMMUNE DE BRAIN SUR ALLONNES
1 Place de la mairie
49650 Brain-sur-Allonnes

Etat des dépenses engagées non mandatées
COMMUNE DE BRAIN SUR ALLONNES - 2022

18/01/2023 - 11:42:17

Date SF	Compte	Opération pour vote	Reste à réaliser
	21321	10	1,00 €
Engagement :	424 - CONSTRUCTION POLE DE LOISIRS ET TOURISME - LOT 3 ETANCHETTE	Tiers : SAS 3 C ETANCHETTE	1,00 €
	21321	10	1,00 €
Engagement :	425 - CONSTRUCTION POLE DE LOISIRS ET TOURISME - LOT 4 MENUISERIES	Tiers : SARL PARCHARD	101912,66 €
	21321	10	101912,66 €
Engagement :	426 - CONSTRUCTION POLE DE LOISIRS ET TOURISME - LOT 5 MENUISERIES	Tiers : SAS MENUISERIE ANTOINE	1,00 €
	21321	10	1,00 €
Engagement :	427 - CONSTRUCTION POLE DE LOISIRS ET TOURISME - LOT 6 CLOISONS SEC	Tiers : SAS 3PIA	53333,46 €
	21321	10	53333,46 €
Engagement :	428 - CONSTRUCTION POLE DE LOISIRS ET TOURISME - LOT 7 CARRELAGE F	Tiers : SAS CHUDEAU CARRELAGE	31586,79 €
	21321	10	31586,79 €
Engagement :	429 - CONSTRUCTION POLE DE LOISIRS ET TOURISME - LOT 8 PEINTURES RE	Tiers : SARL CHAUVAT	24219,40 €
	21321	10	24219,40 €
Engagement :	430 - CONSTRUCTION POLE DE LOISIRS ET TOURISME - LOT 9 ELECTRICITE C	Tiers : SAS SPIE INDUSTRIE & TERTIAIRE	89653,12 €
	21321	10	89653,12 €
Engagement :	431 - CONSTRUCTION POLE DE LOISIRS ET TOURISME - LOT 10 CHAUFFAGE R	Tiers : SA LESTABLE MOUISSON	121425,53 €
	21321	10	121425,53 €
Engagement :	432 - CONSTRUCTION POLE DE LOISIRS ET TOURISME - LOT 11 AMENAGEMENT	Tiers : SARL BERGER PAYSAGE	438973,10 €
	2151	10	438973,10 €
Engagement :	433 - CONSTRUCTION POLE DE LOISIRS ET TOURISME - LOT 12 ASSAINISSEM	Tiers : SARL LES ARTISANS PAYSAGISTES	19059,68 €
	2151	10	19059,68 €
Engagement :	440 - CONSTRUCTION POLE DE LOISIRS ET TOURISME - LOT 13 EQUIPEMENT	Tiers : SARL CHIEN NOIR	184317,57 €
	2138	10	184317,57 €
Engagement :	46 - PLANTATION DE HAIES ET CLOTURES POLE LOISIRS TOURISME	Tiers : SARL BERGER PAYSAGE	14961,10 €
	2128	10	14961,10 €
Engagement :	461 - MAITRISE D OEUVRE ARCHITECTE POLE LOISIRS TOURISME	Tiers : SARL ATOME	30945,95 €
	2128	10	30945,95 €
Engagement :	462 - MAITRISE D OEUVRE PAYSAGISTE POLE LOISIRS TOURISME	Tiers : EURL TALPA	19835,86 €
	2128	10	19835,86 €

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le

ID : 049-214900417-20230331-DCM2023_03_043B-DE



COMMUNE DE BRAIN SUR ALLONNES
Place de la mairie
9650 Brain-sur-Allonnes

Etat des dépenses engagées non mandatées
COMMUNE DE BRAIN SUR ALLONNES - 2022

18/01/2023 - 11:42:17

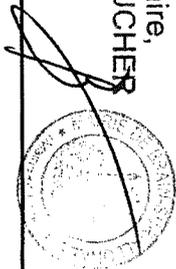
Date SF	Compte	Opération pour vote	Reste à réaliser
Engagement : 483 - MISSION BET STRUCTURE POLE LOISIRS TOURISME (complète)	2128	10	Tiers : SARL EVEN STRUCTURES 5010.16 €
Engagement : 484 - MISSION INGENIERIE DE BET DE CONCEPTION ET REALISATION POLE L	2128	10	Tiers : SARL AB INGENIERIE 1911.83 €
Engagement : 48 - ACQUISITION PARTIE PARCELLE D 168 - MME CHARDON	2111	36	Tiers : MME ZENNER Veronique 48000.00 €
Engagement : 489 - CONTROLE CAVITES SITE CAVE PEINTE	21321	10	Tiers : SARL ENTRE LOIRE ET COTEAUX 520.00 €
Engagement : 499 - SCHEMA GLOBAL D AMENAGEMENT SUR LE COEUR DE VILLE - TRANCH	2151	69	Tiers : SARL AGENCE SCALE 10560.00 €
Engagement : 50 - ACQUISITION PARCELLES D 182P D188 ET D172 CREATION CHEMIN PICAR	2111	36	Tiers : MME ZENNER Veronique 1500.00 €
Engagement : 600 - MISSION AMO DSP POLE LOISIRS TOURISME SITE MEDIEVAL	2128	10	Tiers : SAS ESPELIA 6050.00 €
Engagement : 601 - MISSION SPS SITE MEDIEVAL	2128	10	Tiers : SAS APAYE NORD OUEST 857.50 €

Le présent état est arrêté à la somme de :

1484746.19 €

L'ordonnateur :

Le Maire,
Yves BOUCHER



ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN RECETTE

18 janvier 2023 11:41:42

Collectivité : **COMMUNE DE BRAIN SUR ALLONNES**Budget : **COMMUNE DE BRAIN SUR ALLONNES**

2022

Compte	Montant prévu			Montant ordonnancé			Montant reste à réaliser		
	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
Opération non individualisée			221 017,00 €						
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	331 512,44 €	0,00 €	0,00 €	331 512,44 €	0,00 €	0,00 €	331 512,44 €	0,00 €	0,00 €
10222 - FCTVA	18 000,00 €	17 611,45 €	0,00 €	18 000,00 €	17 611,45 €	0,00 €	18 000,00 €	17 611,45 €	0,00 €
10226 - Taxe d'aménagement	2 500,00 €	14 361,33 €	0,00 €	2 500,00 €	14 361,33 €	0,00 €	2 500,00 €	14 361,33 €	0,00 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	250 000,00 €	250 000,00 €	0,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	0,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	0,00 €
1321 - Subv. non transf. Etat et établissements nationaux	17 669,32 €	47 652,56 €	0,00 €	17 669,32 €	47 652,56 €	0,00 €	17 669,32 €	47 652,56 €	0,00 €
1322 - Subv. non transf. Régions	1 200,00 €	0,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	0,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	0,00 €	1 200,00 €
1323 - Subv. non transf. Départements	7 500,00 €	12 579,60 €	0,00 €	7 500,00 €	12 579,60 €	0,00 €	7 500,00 €	12 579,60 €	0,00 €
13251 - Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13461 - Fonds équip. non amort. - Dot. équipement territoires ruraux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13462 - Fonds équip. non amort. - Dotation soutien investissement local	164 817,00 €	45 000,00 €	119 817,00 €	164 817,00 €	45 000,00 €	119 817,00 €	164 817,00 €	45 000,00 €	119 817,00 €
1641 - Emprunts en euros	1 200 000,00 €	1 200 000,00 €	0,00 €	1 200 000,00 €	1 200 000,00 €	0,00 €	1 200 000,00 €	1 200 000,00 €	0,00 €
21318 - Constructions autres bâtiments publics	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
271 - Titres immobilisés (droits de propriété)	100 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €
Total des recettes	2 093 198,76 €	1 587 204,94 €	221 017,00 €	2 093 198,76 €	1 587 204,94 €	221 017,00 €	2 093 198,76 €	1 587 204,94 €	221 017,00 €

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le

ID : 049-214900417-20230331-DCM2023_03_043B-DE



COMMUNE DE BRAIN SUR ALLONNES

Place de la mairie

9650 Brain-sur-Allonnes

Etat des recettes restant à émettre

COMMUNE DE BRAIN SUR ALLONNES - 2022

18/01/2023 - 11:41:04

Date DA	Compte	Tiers :	Reste à réaliser
Engagement : 1 - LEGS GARREAU ACTIONS SICAV	271	TRESORERIE GENERALE	100000,00 €
Engagement : 2 - DSIL CONTRAT DE RURALITE POLE LOISIRS TOURISME	13462	ETAT	105000,00 €
Engagement : 3 - AIDE REGIONALE UNE NAISSANCE UN ARBRE	1322	REGION DES PAYS DE LA LOIRE	1200,00 €
Engagement : 4 - DSIL MISE AUX NORMES ET ACCESSIBILITE HEBERGEMENT FOYER RURA	13462	ETAT	14817,00 €

Le présent état est arrêté à la somme de : 221017,00 €

L'ordonnateur : Le Maire,

Yves BOUCHER

24 JAN. 2023

BRAIN SUR ALLONNES

VOTRE PORTEFEUILLE AU 30/12/2022

150ot001tc4i - NX -
1/1 - 3406/5185 - 9049 - 013123096 - TF - 621702

010

DDFIP DE MAINE ET LOIRE
1, RUE TALOT
BP 84112
49041 ANGERS CEDEX 01

FPRT-17C-49000
COMMUNE DE BRAIN SUR ALLONNES
MAIRIE
49650 BRAIN SUR ALLONNES

Compte : 49031002750

Nous avons le plaisir de vous communiquer le relevé détaillé de votre portefeuille au 30/12/2022, sous réserve du dénouement des éventuelles opérations en cours.

EVALUATION DE VOTRE PORTEFEUILLE : 166.142,74 EUR

Code valeur	Désignation	Evaluation en Eur	Quantité	Cours	Coupon couru en %	Valeur nominale
	ACTIONS FRANCAISES	157.937,07	95,06 %			
	ACTIONS					
FR0000120073	AIR LIQUIDE	29.525,20	223	132,40 EUR		
FR0010313833	ARKEMA	1.090,44	13	83,88 EUR		
FR0000130809	SOCIETE GENERALE	15.496,80	660	23,48 EUR		
FR0000120271	TOTALENERGIES SE	31.201,80	532	58,65 EUR		
FR0000127771	VIVENDI SE	1.952,17	219	8,914 EUR		
	SICAV ET FCP ACTIONS					
FR0010551424	DARWIN DIVERS.60-80 C FCP 3DEC	13.544,26	115,094	117,68 EUR		
FR0010286740	SG DIVERSIFIE FRA.85 FCP 3DEC	65.126,40	960	67,84 EUR		
	ACTIONS ZONE EURO	6.594,99	3,97 %			
	ACTIONS					
NL0000235190	AIRBUS	1.665,30	15	111,02 EUR		
NL0015000IY2	UNIVERSAL MUSIC GROUP	4.929,69	219	22,51 EUR		
	AUTRES SICAV ET FCP	1.610,68	0,97 %			
	DIVERS					
FR0010551705	DARWIN DIVERS.40-60 C FCP 3DEC	1.610,68	13,961	115,37 EUR		



Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le



ID : 049-214900417-20230331-DCM2023_03_043B-DE

VOTRE PORTEFEUILLE AU 30/12/2022 (suite)

COMMUNE DE BRAIN SUR ALLONNES

Compte : 49031002750

Code valeur	Désignation	Evaluation en Eur	Quantité	Cours	Coupon couru en %	Valeur nominale
	TOTAL DE VOTRE PORTEFEUILLE	166.142,74	100,00 %			

Nous vous remercions de bien vouloir nous signaler toute erreur ou omission éventuelle concernant ce document dans un délai maximum d'un mois suivant sa réception.

Votre conseiller souhaite faire le point sur votre situation et vos investissements. Il est à votre disposition pour convenir d'un entretien.



**PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

ARRÊTÉ N° 2019 / SGAR / 447
portant attribution d'une subvention
au titre de la dotation de soutien à l'investissement local
pour le financement des contrats de ruralité (DSIL – CR)

Le préfet de la région Pays de la Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur

- VU** la loi de finances initiale pour 2019 ;
- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1111-9, L.1111-10, L.2334-42 et R.2334-39 ;
- VU** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** l'article 1^{er} de l'arrêté du 23 décembre 2002 relatif aux pièces à produire à l'appui d'une demande subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux ;
- VU** la circulaire du Premier ministre du 3 janvier 2018 relative au Grand Plan d'Investissement ;
- VU** l'instruction du ministre de la cohésion des territoires du 11 mars 2019 relative aux dotations de soutien à l'investissement en faveur des territoires en 2019 ;
- VU** la mise à disposition dans Chorus des autorisations d'engagement (AE) sur le programme 119 du ministère de l'intérieur du 28 mars 2019 ;
- VU** le contrat de ruralité pour le territoire de Saumur Val de Loire entre l'État, représenté par le préfet de département de Maine-et-Loire et la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire, en date du 6 juillet 2017 et son annexe financière signée le 30 juillet 2019 ;
- VU** la demande de subvention présentée par le maire de Brain sur Allonnes, le 25 février 2019, complète à la date du 25 juin 2019 ;
- SUR** la proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

ARRÊTE :

Article 1 – Objet

Une subvention est attribuée, au titre de l'exercice 2019, à la collectivité ci-après désignée, sur les crédits de la dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements à fiscalité propre et est imputée sur le programme 119
Activité 0119010101B0 du ministère de l'intérieur.

Engagement Juridique n° : 2102 752947

Collectivité maître d'ouvrage bénéficiaire :	Commune de Brain sur Allonnes
Nature de l'opération :	Pôle loisirs tourisme du Nord Saumurois – construction d'un bâtiment d'accueil sur le site médiéval de la Chevalerie de Sacé
Montant de la dépense éligible HT :	925 680,00 €
Taux de la subvention :	16,20 %
Montant maximum de la subvention :	150 000,00 €

Le montant de la subvention ci-dessus est un montant maximal prévisionnel, le montant de la subvention versée résultant de l'application du taux de la subvention au montant des dépenses éligibles effectivement réalisées avant la date d'achèvement de l'opération prévue à l'article 3 et dans la limite du montant maximum ci-dessus.

La subvention n'est versée qu'aux opérations dont le commencement d'exécution est postérieur à la date de réception du dossier de demande de subvention, date attestée par la délivrance d'un récépissé de dépôt rédigé par les services préfectoraux, la recevabilité et la complétude de la demande étant ensuite établies par la rédaction d'une attestation de dossier complet.

Sont prises en compte dans le calcul de la subvention, les dépenses engagées par le bénéficiaire postérieurement à la date du récépissé de dépôt de dossier de demande de subvention, hormis les dépenses éventuelles d'études ou d'acquisition d'immeubles nécessaires à la réalisation de l'opération subventionnée.

Le plan de financement de l'opération subventionnée, annexé au présent arrêté, précise la nature des dépenses prévisionnelles retenues comme éligibles pour cette opération.

Article 2 – Délai de commencement

L'opération subventionnée doit faire l'objet d'un commencement d'exécution dans le délai de deux ans à compter de la notification du présent arrêté d'attribution de subvention, l'inobservation de ce délai entraînant la caducité de la décision attributive de subvention. Toutefois, sur demande du bénéficiaire préalable à la date limite et dûment motivée, le préfet peut proroger le délai de commencement d'opération pour une période n'excédant pas un an.

Article 3 – Délai d'achèvement

L'opération doit être achevée et le paiement du solde présenté dans un délai de quatre ans à compter de la date de déclaration de son début d'exécution.

Ce délai ne peut être qu'exceptionnellement prorogé, pour une période ne pouvant excéder quatre ans.

Article 4 – Modalités de versement de la subvention

▪ Avance

En application de l'article R.2334-30 du CGCT, le versement d'une avance de 30 % du montant prévisionnel de la subvention, peut être effectué sur demande et suite à la production des pièces suivantes :

- déclaration de commencement d'exécution de l'opération ;
- pièces justificatives de l'engagement de l'opération.

L'avance versée est défalquée du calcul du premier acompte demandé.

▪ Acomptes

Les acomptes, au nombre de quatre au maximum, n'excèdent pas 80% du montant de la subvention, et peuvent être versés en fonction de l'avancement de l'opération, sur présentation :

- d'un état récapitulatif des mandatements des dépenses éligibles réalisées (hors taxes), visé par le comptable public du bénéficiaire ;
- des factures acquittées relatives aux dépenses éligibles à la subvention visées dans l'état précédent.

▪ Solde

Le solde de la subvention est versé sur présentation d'une demande de paiement assortie des pièces suivantes :

- état récapitulatif définitif des mandatements des dépenses éligibles réalisées (hors taxes), visé par le comptable public du bénéficiaire ;
- des factures relatives aux dépenses éligibles à la subvention.
- certificat d'achèvement de l'opération ;
- plan de financement définitif de l'opération

Les demandes de paiement doivent intervenir avant la fin de la période au cours de laquelle l'opération subventionnée doit être achevée, en application de l'article 3.

Article 5 – Cas de reversement de la subvention

La subvention accordée devra faire l'objet d'un reversement total ou partiel :

- si l'objet de la subvention ou l'affectation de l'investissement subventionné ont été modifiés sans autorisation préfectorale,
- en cas de dépassement du plafond des aides publiques versées pour le projet de 80% du montant de la dépense subventionnable, sauf dérogation accordée en application d'une réglementation ;
- si l'opération n'est pas réalisée dans le délai d'exécution de l'opération visé à l'article 3 éventuellement prorogé.

Article 6 – Supports de communication

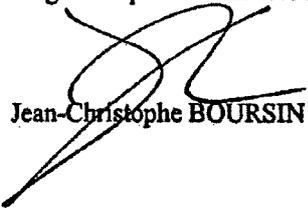
La participation financière de l'État et son logo devront être mentionnés sur tout document de communication externe citant l'opération et, notamment, sur le panneau de chantier.

Article 7 – Exécution

Le secrétaire général pour les affaires régionales et la directrice régionale des finances publiques des Pays-de-la-Loire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 14/08/2019

Pour le Préfet de région et par délégation,
Le Secrétaire général pour les affaires régionales


Jean-Christophe BOURSIN

RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE

La Présidente

Nantes, le 20 février 2020

REÇU LE

14 MARS 2020

BRAIN SUR ALLONNES

**COMMUNE DE BRAIN SUR ALLONNES
1 PLACE DE LA MAIRIE
MAIRIE
49650 BRAIN SUR ALLONNES**

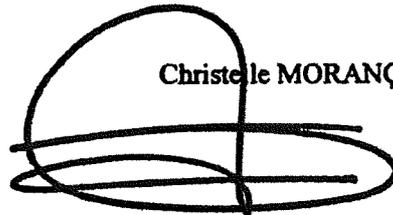
Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, l'arrêté N° 2020_01661 en date du vendredi 14 février 2020 vous attribuant une participation financière de la Région des Pays de la Loire de 1.740,00 euros pour :

Les plantations suite aux naissances 2019, 2020, 2021 et 2022, dans le cadre du règlement d'intervention Une naissance, Un arbre.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Christelle MORANÇAIS



REÇU LE
14 MARS 2020
BRAIN SUR ALLONNES



Région
PAYS DE LA LOIRE

ARRETE N° 2020_01661

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE

- VU le code général des collectivités territoriales,
 - VU le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
 - VU l'inscription de l'autorisation de programme numéro 266 2016-1 au budget de la Région,
 - VU la délibération numéro 19833 de la Commission permanente, en date du vendredi 14 février 2020,
 - VU l'inscription de l'opération numéro 20I01456 au budget de la Région, chapitre 907, nature de dépense 2041481,
- Considérant la demande formulée auprès de la Présidente du Conseil régional**

ARRETE

Article 1^{er} : Une participation financière de 1 740,00 euros est attribuée à : "COMMUNE DE BRAIN SUR ALLONNES ", en vue de financer : Les plantations suite aux naissances 2019, 2020, 2021 et 2022, dans le cadre du règlement d'intervention Une naissance, Un arbre.

Article 2 : Le versement de la participation financière sera effectué conformément aux conditions de l'extrait du règlement financier figurant en annexe du présent arrêté.

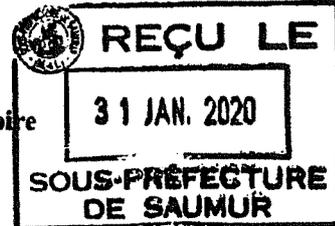
Article 3 : En cas de contestation, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente du Conseil régional des Pays de la Loire dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce même délai, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes, ce dernier peut aussi être saisi par les personnes physiques et les personnes morales de droit privé non chargées de la gestion d'un service public et non représentées par un avocat par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

Direction de la réglementation
et des collectivités locales
Bureau des concours financiers de l'Etat
Affaire suivie par : Aurélie BOUTIN
Tél. 02.41.81.82.43

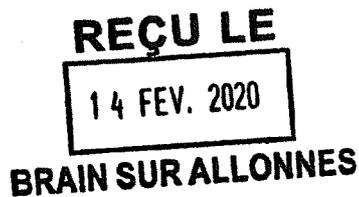
Angers, le 28 JAN. 2020



Le Préfet de Maine-et-Loire

à

Monsieur le Maire de Brain sur Allonnes
Mairie
1, place de la mairie
BP 7
49650 BRAIN SUR ALLONNES



Sous couvert de Monsieur le Sous-préfet de Saumur

gt.

Objet : Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)
Arrêté n°2017/SGAR/267 – Mise aux normes et d'accessibilité de l'hébergement
du foyer rural
Demande de prorogation du délai de commencement d'opération

Réf : Votre lettre du 9 juillet 2019

P.J. : 1

Par arrêté n°2017/SGAR/267 du 23 mai 2017, notifié le 13 juillet 2017, une subvention DSIL de 74 085,00 € a été attribuée à la commune de Brain sur Allonnes pour le financement des travaux de mise aux normes et d'accessibilité de l'hébergement du foyer rural.

Par correspondance du 9 juillet 2019, vous avez bien voulu me faire part, de votre impossibilité de commencer l'opération subventionnée citée en objet, en raison d'un retard induit par la procédure de consultation des entreprises.

Vous avez sollicité une prorogation du délai de commencement d'opération.

Je vous informe que j'ai décidé de répondre favorablement à votre demande.

Par conséquent, vous trouverez, sous ce pli, une copie de l'arrêté modifiant les dispositions de l'arrêté n°2017/SGAR/267 attribuant à la commune de Brain sur Allonnes un concours de l'Etat au titre de la DSIL en vue du financement de cette action.

La date limite de commencement d'opération est ainsi prorogée jusqu'au 13 juillet 2020.

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire générale de la Préfecture

Magali DAVERTON



PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE



EJ n°2102121994

ARRÊTÉ N° 2020 / SGAR / 23
portant prorogation du délai de commencement
d'une opération bénéficiant d'une subvention
au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local
pour le financement des grandes priorités d'investissement (DSIL - GP)

Le préfet de la région Pays de la Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU l'article 141 de la loi de finances pour 2017 portant création de la dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1111-9, L.1111-10, L.4332-4-1 ;

VU le décret 99-1060 du 16 décembre 1999 modifié relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement et notamment ses articles 3, 5, 6, 10, 11, 12, 14 et 15 ;

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant Charte de la déconcentration ;

VU la circulaire ARC/C/17/02408/J du ministère de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales du 24 janvier 2017 ;

VU l'arrêté n°2017/SGAR/267 du 23 mai 2017, notifié le 13 juillet 2017, portant attribution d'une subvention de 74 085,00 € à la commune de Brain sur Allonnes pour le financement des travaux de mise aux normes et d'accessibilité de l'hébergement du foyer rural ;

VU la lettre du maire de la commune de Brain sur Allonnes du 9 juillet 2019 indiquant que la notification des marchés aux entreprises retenues pour ces travaux n'a pas encore été réalisée et demandant en conséquence une prorogation pour le commencement de l'opération ;

SUR la proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

ARRÊTE

Article 1 – Délai de commencement

L'article 2 de l'arrêté n°2017/SGAR/ 267 du 23 mai 2017, notifié le 13 juillet 2017, est complété par un deuxième alinea ainsi rédigé :

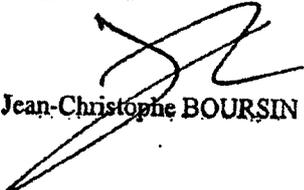
« Ce délai est prorogé jusqu'au 13 juillet 2020. »

Article 2 – Exécution

Le secrétaire général pour les affaires régionales et la directrice régionale des finances publiques des Pays-de-la-Loire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 17/07/2020

Pour le Préfet de région et par délégation,
Le Secrétaire général pour les affaires régionales


Jean-Christophe BOURSIN

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le



ID : 049-214900417-20230331-DCM2023_03_043B-DE